



96ème session du Conseil de l'OIM

**Intervention de S.E. M. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France
auprès des Nations Unies à Genève
et des organisations internationales en Suisse**

Au nom de l'Union Européenne

Genève, le 2 décembre 2008

*
* *

96th session of the IOM Council

**Statement by H.E. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassador, Permanent Representative of France
To the United Nations
and the International Organisations in Switzerland**

On behalf of the European Union

Geneva, December 2nd 2008

seul le texte prononcé fait foi
check against delivery

96ème session du Conseil de l'OIM

**Intervention de S.E. M. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France
auprès des Nations Unies à Genève
et des organisations internationales en Suisse**

Au nom de l'Union Européenne

Genève, le 2 décembre 2008

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union Européenne.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine¹, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Directeur Général, je voudrais vous renouveler mes félicitations pour votre élection à la tête de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Vos talents de négociateur, de polyglotte et de diplomate expérimenté serviront, à n'en pas douter, l'OIM et ses Etats membres.

Je saisiss ici l'occasion de saluer le travail remarquable de Mme le Directeur Général Adjoint, Mme Ndioro Ndiaye, dont le mandat s'achèvera l'année prochaine et qui a assuré avec beaucoup de pugnacité et une grande motivation cette grande responsabilité au cours des 9 dernières années.

Je voudrais également rendre hommage au travail du personnel local et international de l'OIM qui assure avec dévouement et efficacité les opérations de l'Organisation sur le terrain.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, d'adresser un message de bienvenue au Royaume d'Arabie Saoudite, à la République du Qatar, à l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et à Décembre 18 en tant qu'observateurs.

Monsieur le Directeur Général, votre prise de fonction intervient à un moment charnière. L'Union Européenne soutient pleinement vos priorités énoncées lors de votre campagne et réitérées depuis votre élection.

Vous avez mentionné trois objectifs principaux. En premier lieu : renforcer l'appropriation de l'Organisation par les Etats membres. L'Union Européenne convient en effet que l'OIM doit

¹ *La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

pouvoir rester et devenir plus encore une organisation réactive, transparente et efficace dirigée par ses Etats membres.

Deuxième objectif : vous souhaitez favoriser les partenariats. Une telle coopération est particulièrement nécessaire dans le domaine des migrations. L'Union Européenne considère que la coordination inter-agence est fondamentale pour répondre aux défis politiques, économiques, sociaux et culturels que recèlent les questions migratoires. Cette coordination doit reposer sur un partenariat étroit avec les Nations Unies, d'autres organisations internationales, mais aussi les ONG et le secteur privé. L'Union Européenne salue ainsi la coopération qui s'effectue dans le contexte du Groupe Mondial sur les Migrations et sur le terrain dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » et juge important que les Etats membres restent informés de ces questions.

La coopération est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui aucune organisation à vocation humanitaire ne peut prétendre pouvoir répondre à elle seule à tous les besoins issus des situations d'urgence : l'Union Européenne réitère son attachement à la réforme humanitaire et encourage pleinement l'OIM à continuer à coopérer avec les Nations Unies et les autres parties prenantes à la réforme en cours ainsi qu'à développer son rôle de leader dans le cluster dont elle a la co-responsabilité et à soutenir le système des Coordinateurs Humanitaires.

Enfin, l'Union Européenne se félicite de votre détermination à assainir la gestion des ressources humaines et vous remercie de vouloir porter une attention toute particulière aux questions de recrutement et de rotation du personnel, toutes deux cruciales pour l'efficacité de l'Organisation.

Sur le plan de la gestion interne de l'Organisation, Monsieur le Directeur général, l'Union Européenne vous apporte son plein soutien dans vos travaux de rationalisation de la structure et de renforcement de la transparence de gouvernance. Nous sommes aussi, vous le savez, particulièrement attachés à la stratégie de l'OIM adoptée l'année dernière, et nous vous encourageons à rattacher systématiquement tous les projets mis en œuvre par l'Organisation avec au moins un des 12 points qui la constituent. Il est important que l'expansion des activités et de la taille de l'OIM soit bien gérée afin de permettre à l'Organisation de relever ses défis de façon efficace. La duplication et le chevauchement des activités avec les autres organisations internationales doivent être évités.

Monsieur le Président,

L'Europe est aujourd'hui la région du monde qui accueille les plus importants flux de migrants, avec chaque année plus de 1,4 million de migrants légaux. J'ajoute, s'agissant de l'asile, que l'Europe est la première destination avec plus de 332.000 demandes d'asile en 2007. L'Union Européenne contribue pour 39 % au budget administratif et pour 29 % au budget opérationnel de l'OIM.

Permettez-moi maintenant de rentrer plus en détail dans les initiatives qui expriment l'engagement de l'Union Européenne et de ses Etats membres de mener une politique complète, efficace et cohérente face aux enjeux et aux chances que représentent les migrations.

Le développement d'une politique européenne commune de migration efficace, cohérente et progressiste est une priorité de l'Union Européenne. Une approche intégrée et équilibrée est nécessaire afin de maximiser les effets positifs de la migration et d'en minimiser les effets négatifs pour les pays d'accueil et d'origine. Les fondements de la politique européenne commune de migration ont été dessinés il y a des années mais une étape importante a été franchie avec l'adoption du Pacte européen sur la migration et l'asile lors du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008.

Ce Pacte s'organise autour de 5 axes comportant un certain nombre d'engagements concrets : i) organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et favoriser l'intégration ; ii) lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des étrangers en situation irrégulière ; iii) renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ; iv) bâtir une Europe de l'asile, et v) créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement. Le Pacte implique aussi la mise en place de garanties communes et une solidarité accrue au sein de l'Union vis-à-vis d'un Etat membre confronté à un afflux massif de demandeurs d'asile en facilitant la réimplantation des bénéficiaires de la protection internationale sur une base volontaire et coordonnée.

Par ce Pacte, le Conseil Européen a confirmé la pertinence de l'Approche globale des migrations adoptée en décembre 2005. Il réaffirme que les questions migratoires font partie intégrante des relations extérieures de l'Union Européenne et qu'une gestion harmonieuse et efficace des migrations doit être équilibrée, et traiter à la fois de l'organisation de la migration légale et de la lutte contre l'immigration irrégulière. Il promeut également les synergies entre les migrations et le développement. L'Union Européenne est convaincue que l'Approche globale des migrations n'a de sens que dans le cadre d'un partenariat étroit entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Dans ce sens, l'Union Européenne tente en particulier de faciliter les transferts de fonds vers les pays d'origine, favoriser le rôle des diasporas en tant qu'acteurs de développement et encourager la circulation des compétences tout en limitant l'incidence négative de la fuite des cerveaux. C'est le sens du concept de co-développement, ou développement solidaire, auquel le Pacte européen sur la migration accorde une place importante. Par ce concept, l'Union Européenne reconnaît la place et le rôle du migrant comme acteur et partenaire de développement.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile est pleinement respectueux des droits des migrants. L'Union Européenne place ainsi au rang de ses premières préoccupations la garantie du respect des droits de l'homme de tous les migrants, ainsi que la lutte contre le racisme, la xénophobie et la traite des êtres humains, tout particulièrement dans le cadre de sa politique migratoire.

L'accueil d'immigrés légaux est devenu un important moteur de la croissance démographique en Europe. Le Pacte souligne que la migration peut contribuer de façon décisive à la croissance économique de l'Union Européenne et de ses Etats membres qui ont besoin de migrants. De plus, le Pacte souligne le besoin d'accroître l'attractivité de l'Union Européenne. Une immigration mal maîtrisée peut porter atteinte à la cohésion sociale des pays de destination et peut rendre difficile d'assurer le respect des droits de l'homme des migrants. L'immigration doit être organisée de façon à éviter la fuite des cerveaux. De plus, l'Union

Européenne est attachée au concept de migration circulaire qui bénéficie à tous : au pays d'accueil, au pays d'origine et au migrant lui-même. L'Union Européenne établit ainsi des règles communes pour les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers.

L'efficacité de ces règles suppose une politique d'éloignement : la Directive Retour répond au besoin de définir des normes communes pour les politiques d'éloignement des Etats membres dans un but d'harmonisation ce qui constitue en soi une avancée significative par rapport à la situation actuelle qui se caractérise par une très grande diversité des régimes applicables. La Directive Retour assure l'éloignement des personnes d'une manière humaine dans le respect entier de leurs droits de l'homme et de leur dignité.

De nouveaux instruments juridiques sont en cours d'adoption, comme celui sur les sanctions à l'encontre des employeurs de main d'œuvre irrégulière, véritable instrument contre l'immigration irrégulière, et celui sur l'ouverture aux travailleurs hautement qualifiés. Sur ce dernier point, le projet de carte bleue européenne doit permettre d'attirer les migrants hautement qualifiés vers l'Union Européenne tout en veillant à ne pas participer activement à la fuite des cerveaux dans les pays d'origine. Cette carte ne remplacera pas les systèmes existants au niveau national, mais constituera un canal supplémentaire d'attraction avec une procédure d'attribution commune.

Monsieur le Président,

Je voudrais maintenant évoquer quelques initiatives dans lesquelles l'Union Européenne est engagée.

D'abord, laissez-moi mentionner deux évènements qui viennent de se dérouler pendant la Présidence française de l'Union Européenne, et lors desquels l'Union a su démontrer son engagement et son degré de mobilisation sur les questions migratoires.

Le premier événement était la troisième Conférence ministérielle sur l'intégration qui s'est tenue à Vichy les 3 et 4 novembre et a réuni les ministres en charge de l'intégration des vingt-sept Etats membres.

L'autre réunion était la Conférence euro-africaine sur la migration et le développement, qui s'est tenue à Paris le 25 novembre dernier avec la participation du Directeur Général et a permis l'adoption, par 60 pays et 20 organisations internationales d'un programme de coopération pluriannuel axé sur les trois volets de l'approche globale des migrations. Cette conférence est apparue comme un élément concret de la coordination des politiques migratoires entre l'Afrique et l'Union européenne.

Je veux enfin signaler l'organisation, par la prochaine présidence tchèque de l'Union Européenne, d'une Conférence ministérielle à Prague les 27 et 28 avril 2009 sur le thème « construction de partenariats de migration ».

L'Union Européenne souhaite enfin, Monsieur le président, rendre hommage à l'OIM pour la qualité du Dialogue International sur la Migration et se félicite du choix du thème « droits de l'homme et migration » pour 2009. Ce thème sera l'occasion pour l'Union Européenne de réitérer son engagement à respecter les droits civils et politiques fondamentaux, mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels des travailleurs migrants.

L'Union Européenne se félicite de l'organisation du récent Forum Mondial sur la Migration et le Développement qui s'est tenu à Manille et se réjouit de la tenue du prochain Forum les 4 et 5 novembre 2009, à Athènes. Les échanges qui ont lieu entre les Etats et avec la société civile permettent d'améliorer la compréhension mutuelle et la coopération avec tous nos partenaires.

Monsieur le Président,

En concluant, je vous adresse ainsi qu'au Directeur Général de l'OIM et à toute son équipe nos remerciements pour le travail accompli et l'expression de toute notre confiance face aux importantes échéances qui sont devant nous.

96th session of the IOM Council

**Statement by H.E. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassador, Permanent Representative of France
To the United Nations
and the International Organisations in Switzerland**

On behalf of the European Union

Geneva, December 2nd 2008

Mr Chairman
Director-General
Delegates

I have the honour to speak on behalf of the European Union.

The Candidate Countries Turkey, Croatia* and the former Yugoslav Republic of Macedonia¹, the Countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidates Albania, Bosnia and Herzegovina, Montenegro, Serbia, as well as Ukraine, the Republic of Moldova and Armenia align themselves with this declaration.

Director-General, I would like to congratulate you once again on your election as the head of the International Organisation for Migration. I am sure that your talents as a negotiator, polyglot and experienced diplomat will serve IOM and its member States well.

I would like to take this opportunity to commend the remarkable work done by the Deputy Director-General, Ms Ndioro Ndiaye, whose term will end next year, and who has borne this great responsibility with firmness and motivation for the last nine years.

I would also like to pay homage to the work done by the national and international staff of the IOM, who run the Organisation's operations on the ground efficiently and with dedication.

Finally please allow me, Mr Chairman, to welcome the Kingdom of Saudi Arabia, the State of Qatar, the Intergovernmental Authority on Development (IGAD) and December 18 as observers.

Director-General, you are taking up your tasks at a challenging moment in time. The European Union fully supports the priorities which you set out in your campaign and have repeated since your election.

You mentioned three main objectives. Firstly: to strengthen member States' ownership of the Organisation. The European Union agrees that the IOM should remain, and become yet more, a responsive, transparent and efficient organisation directed by its member States.

Second objective: you want to promote partnerships. Such cooperation is particularly necessary in the area of migration. The European Union considers that inter-agency cooperation is essential if we are to respond to the political, economic, social and cultural challenges of migration issues. This coordination must be based on a close partnership with the United Nations and other international

¹ * Croatia and the former Yugoslav Republic of Macedonia continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

organisations, but also with NGOs and the private sector. The EU thus welcomes that cooperation takes place in the context of the Global Migration Group and at country level in the framework of 'Delivering as One' and deems it important that member States remain informed about these issues.

Cooperation is furthermore necessary in the humanitarian field as nowadays no humanitarian organisation is able to claim that it alone can respond to all needs in emergency situations. The European Union reiterates its support for humanitarian reform and fully encourages the IOM to continue to cooperate with the United Nations and the other stakeholders in pursuing the reform process, as well as to develop its role as leader in the cluster for which it has co-responsibility and to support the Humanitarian Coordinator system.

Finally, the European Union welcomes your determination to improve human resources management, and is glad that you will pay special attention to the questions of recruitment and staff rotation, which are both crucial to the Organisation's effectiveness.

As regards the internal management of the Organisation, the European Union will give full support to your work, Director-General, to rationalise its structure and increase the transparency of its governance. As you know, we are also particularly supportive of the IOM strategy adopted last year, and we urge you to systematically link all the projects implemented by the Organisation to one or more of the strategy's 12 points. It is important that the expansion of IOM's activities and size is well managed so as to enable the organisation to meet the challenges in an effective way. Duplication and overlap with other relevant international organisations should be avoided.

Mr Chairman,

Nowadays Europe is the region of the world to which the largest flows of migrants come: every year more than 1,4 million legal migrants are admitted. I would add that in 2007, Europe was the main destination of asylum seekers, with more than 332 000 asylum applications. The European Union is also contributing 39 % of the IOM's administrative budget and 29 % of its operational budget.

Let me now refer in more detail to initiatives which demonstrate the commitment of the European Union and its Member States to conducting a comprehensive, effective and consistent policy in view of the challenges and opportunities which migration presents fully respecting international legal norms.

The development of a forward looking, policy coherent and effective Common European Migration Policy is a priority of the European Union. An integrated and balanced approach is needed in order to maximise the positive effects and minimise the negative effects of migration with a view to the needs of both countries of destination and countries of origin. The foundations of the Common European Migration Policy was laid years ago but one important step was taken at the European Council on 15 and 16 October 2008 with the adoption of the European Pact on Immigration and Asylum.

The Pact is based on five principles, involving a number of specific commitments: (i) organising legal immigration to take account of the priorities, needs and reception capacities determined by each Member State, and encouraging integration; (ii) controlling irregular immigration by ensuring that irregular immigrants return to their countries of origin or to a transit country; (iii) making border controls more effective; (iv) constructing a Europe of asylum; and (v) creating a comprehensive partnership with the countries of origin and of transit to encourage the synergy between migration and development. The Pact also establishes common guarantees and increased solidarity within the EU towards a member State facing a massive inflow of asylum seekers by

facilitating relocation of beneficiaries of international protection on a voluntary and co-ordinated basis.

With the Pact, the European Union has confirmed the relevance of the Global Approach to Migration adopted in December 2005. It reaffirms that migration issues are an integral part of the European Union's external relations, and that harmonious and effective management of migration must be balanced, and cover both the organisation of legal migration and the fight against irregular immigration. It also promotes synergies between migration and development. The European Union is convinced that the Global Approach to Migration will only work in the context of a close partnership between countries of origin, transit and destination.

In particular, the European Union is attempting to facilitate the transfer of funds to countries of origin, to promote the role of diasporas as development players and to encourage the circulation of skills, while limiting the negative effect of brain drain. This is the meaning of the concept of co-development, or development with solidarity, to which the European Pact on Immigration and Asylum grants an important place. By this concept, the European Union recognises the position and role of the migrant as a development player and partner.

The European Pact on Immigration and Asylum fully respects the rights of migrants. Guaranteeing respect for the human rights of all migrants, as well as combating racism, xenophobia and trafficking in human beings, particularly in the context of its migration policy has always been one of the main EU preoccupations.

Receiving legal migrants has become the important engine for population growth in Europe. The Pact underlines that migration can contribute decisively to the economic growth of the European Union and of those Member States which need migrants. Furthermore the Pact underlines the need to increase the attractiveness of the European Union. Poorly-controlled migration may harm the social cohesion of the countries of destination and may make it difficult to ensure respect for the migrants' human rights. Immigration must furthermore be organised in such a way that brain drain is avoided. Moreover, the European Union is attached to the concept of circular migration, that aims to create a 'triple win' outcome, that is an outcome that benefits the receiving country, the country of origin and the migrant. The European Union therefore established common rules for conditions for the admission and stay of third-country nationals.

For those rules to be effective, there must be a return policy: the Return Directive responds to the need to define common standards for the return policies of the Member States with the aim of harmonisation, something that in itself is often a significant step forward compared with the current situation, which is characterised by very great diversity in the systems applied. The return directive ensures that people are returned in a humane manner and with full respect for their humane rights and dignity.

New legal instruments are currently on the way to being adopted, such as the Directive imposing sanctions on employers of illegal labour, a real instrument against irregular immigration, and the Directive on highly-qualified workers. On this latter point, the European blue-card scheme should make it possible to attract highly-qualified migrants to the European Union, while ensuring that it does not actively participate in brain drain from countries of origin. This card will not replace existing systems at national level, but will provide an additional channel to attract migrants, with a common issuing procedure.

Mr Chairman,

I would now like to mention some initiatives in which the European Union is involved.

First of all, let me mention two events which have just taken place during the French Presidency of the European Union, at which the Union has shown its activity and its commitment in the field of migration.

The first of those events was the third European Ministerial Conference on Integration, held in Vichy on 3 and 4 November 2008, which brought together the ministers responsible for integration from the twenty-seven Member States.

The other recent meeting was the Euro-African Conference on Migration and Development, held in Paris on 25 November 2008, at which 60 countries and 20 international organisations adopted a multilateral cooperation programme based on the three strands of the Global Approach to Migration. This Conference is a practical demonstration of migration policy coordination between Africa and the European Union.

Finally, I would like to mention that the forthcoming Czech Presidency of the European Union will be organising a ministerial conference in Prague on 27 and 28 April 2008, on the subject of "constructing migration partnerships".

Mr Chairman, the European Union would like to commend the IOM for the quality of the International Dialogue on Migration and welcomes the choice of the theme of "human rights and migration" for 2009. This theme will provide an opportunity for the European Union to reiterate its commitment to respect not only the fundamental civil and political rights, but also the economic, social and cultural rights of migrant workers.

The European Union welcomes the organisation of the recent Global Forum on Migration and Development in Manila and welcomes the organisation of the next GFMD on 4 and 5 November 2009 in Athens, Greece. The exchanges between States and with civil society help to improve mutual understanding and cooperation with all our partners.

Mr Chairman,

In conclusion, I would like to thank you and the Director-General of the IOM and all his team for the work you have done, and express our fullest confidence in you with regard to the challenges we shall be facing.
